

Résumé de la semaine

Parution du 4^{ème} arrêté sécheresse le jeudi 15 juillet 2021.

→ Retrouvez la carte des limitations en vigueur par secteur pages 2 et 3








Amélioration du temps cette semaine en Vendée avec des températures en hausses.

Prévisions météo

Retrouvant les conditions estivales en Vendée, après un début de juillet pluvieux sur l'ensemble du département.

Le temps fera globalement sec et chaud avec des températures légèrement au-dessus des valeurs de saison sur l'ensemble du territoire. En milieu de la semaine prochaine une dégradation pluvieuse pourrait aborder la Vendée.

Prévisions météo à 7 jours – Sainte hermine

	vendredi 16/07	samedi 17/07	dimanche 18/07	Lundi 19/07	mardi 20/07	mercredi 21/07	jeudi 22/07
Temps							
T° min /max (°C)	15/28	14/30	17/31	18/31	16/30	16/30	16/30
Pluie (mm)	0	0	0	0	0	0	5.6

Sources : [Météociel](#)

(icônes météo www.freepik.com)

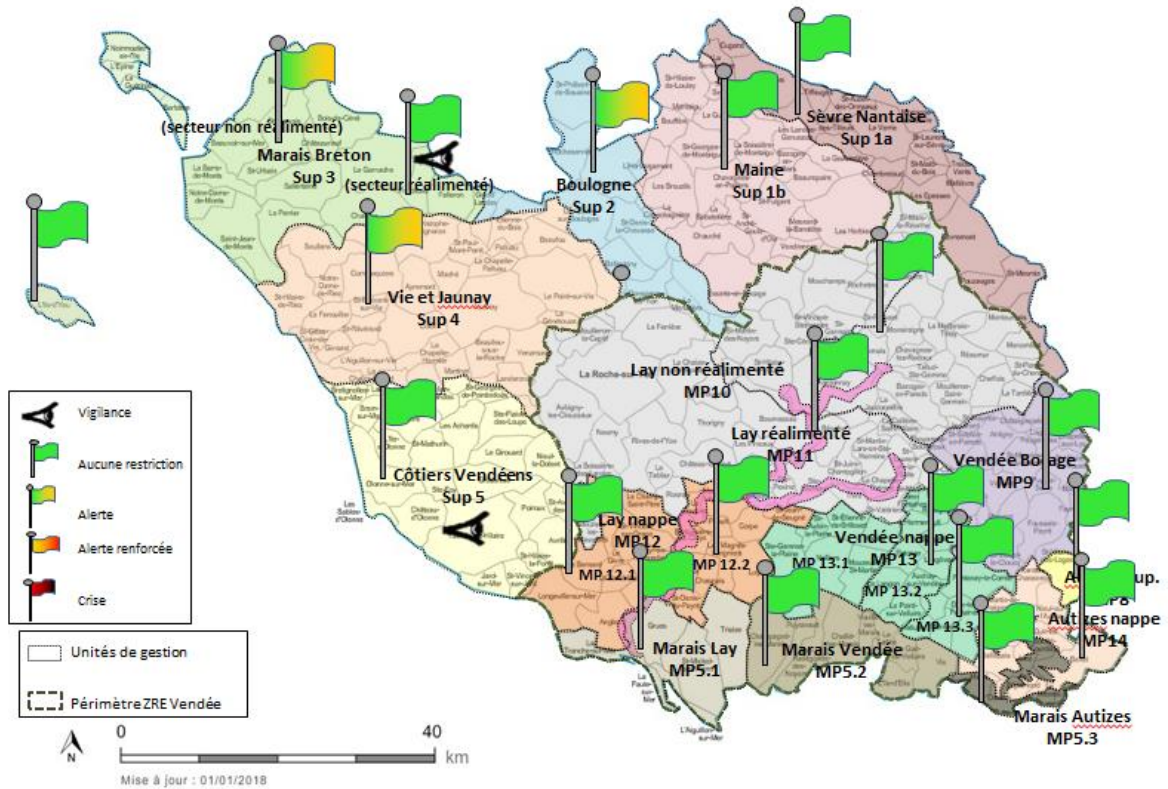
Le retour du soleil et la hausse des températures devraient faire augmenter la demande climatique. Cette demande climatique va grimper entre 6,5 et 7 mm/j jusqu' au 21 juillet inclus.

Avec ces conditions météorologiques, l'irrigation a déjà repris dans certains secteurs et reprendra sûrement sur le reste du territoire (bocage notamment) d'ici la semaine prochaine. De plus, le stade des cultures étant à une période où le besoin en eau est fort, donc la reprise de l'irrigation est légitime.

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Le 4ème arrêté préfectoral de la saison a été pris le jeudi 15 juillet 2021 avec de nouvelles mesures applicables à compter du vendredi 16 juillet 2021.

Arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-276 du 15 juillet 2021



Zone d'Alerte	Niveau de restriction	Mesure de restriction associée	Date d'entrée en vigueur
Eaux superficielles (cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, canaux, fossés de marais, plans d'eau connectés, sources, lavoirs, ect...)			
Sup 1-A Sèvre Nantaise		-	-
Sup 1-B Maines		-	-
Sup 2 - Boulogne		alerte	Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h
Sup 3 - Marais Breton (Secteur non réalimenté)		alerte	Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h
Sup 3 - Marais Breton (Secteur réalimenté)		Vigilance	Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles
Sup 4 - Vie et Jaunay		alerte	Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h
Sup 5 - Côtiers Vendéens		Vigilance	Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles
MP 8 - Autizes , superficiels		-	-
MP 9 - Vendée		-	-
MP 10 - Lay superficiel		-	-
MP 11 - Lay Réalimenté		-	-
MP5.1 - Marais Lay		-	-
MP5.2 - Marais Vendée		-	-
MP5.3 - Marais Sèvre Niortaise		-	-
Eaux souterraines (nappes du socle, nappes sédimentaires, puits, forages)			
SOUT 1 - Autre nappe d'eau douce		-	-
SOUT 2 - Nappe de l'île d'Yeu		-	-
MP12.1 - Nappe Lay Ouest		-	-
MP12.2 - Nappe Lay Est		-	-
MP13.1 - Nappe Vendée Ouest		-	-
MP13.2 - Nappe Vendée Centre		-	-
MP13.3 Nappe Vendée Est		--	-
MP 14 - Nappe Autizes		-	-

Au vu de la situation des milieux, le Préfet de la Vendée a proposé de mettre en place des mesures de limitation à partir du 16 juillet 2021.

A l'heure actuelle, il n'y a donc plus de restrictions, sur aucun des secteurs du département, en eaux souterraines. Cependant sur Cours d'eau, Cet arrêté place en **alerte** le secteur **Marais Breton non réalimenté, Vie et Jaunay et Logne Boulogne** (restriction horaire avec interdiction des prélèvements dans les eaux superficielles tous les jours, de 8 h à 20 h) et maintient les Secteurs, **Marais Breton réalimenté** et **Côtiers vendéens en vigilance** (auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles).

- **Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements réalisés dans le cadre du protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont.**

La situation de la ressource en eau potable demeure satisfaisante, les barrages de stockage sont remplis à 93 %.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
21 BD Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Avec le soutien financier de :

Reproduction interdite



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>